

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 12/05/2020

Présents : Tomatis R, Jeannaux D, Binetruy M, Bastaroli M, Chauvin D .

Absents : Adam D, Santos C .

1/ Approbation du PV de la réunion de la réunion du 9 mars 2020 :

Le compte rendu de la réunion du 9 mars est adopté à l'unanimité.

2/ Réflexion sur la préparation du budget communal :

La situation particulière liée à la crise sanitaire n'a pas permis de définir le budget pour l'année, un délai supplémentaire jusqu'en juillet a été fixé par les autorités de l'état. Il nous a paru important d'attendre la mise en place du nouveau conseil municipal pour voter ce budget. Des travaux ont déjà été lancés:

- Réfection du chemin du moulin du Saut
- Acquisition d'une balayeuse
- Rénovation des aires de jeu
- Rénovation de l'appartement à l'étage de l'ancienne perception
- Changement des fenêtres de la salle polyvalente et salle de couture.

3/ Aménagement touristique du site de la source de l'Ain :

Un projet important d'aménagement de ce site a été initié par la communauté de communes, une partie des aménagements se situant sur le territoire de notre commune, nous avons été consultés pour valider ce projet. Ces travaux comprennent :

- Création d'un parking côté Conte : 79 500€
- Installation de passerelles sur l'Ain et la Serpentine : 322 630€
- Reprise de sentier entre la source et le moulin du Saut : 50 000€
- Belvédère Saut des Maillys : 38 300€
- Belvédère source de l'Ain : 23 650€
- Signalétique et tables de lecture : 15 000€
- Frais d'étude : 50 000€

Soit un total de 579 080 € subventionné à 80% par la région et les fonds LEADER.

Le reste à charge pour la collectivité est de 115 816 €.

Ce dossier a été validé par le conseil communautaire.

3/ DIA jardin propriété Henriet :

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur la vente de ce jardin.

4/ Indemnité versée au comptable payeur de la trésorerie :

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'indemnité versée au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 172,16 €.

5/ Examen de devis :

- Chemin du moulin du Saut : devis de l'entreprise Cuenot retenu pour l'application d'un bi-couche sur ce chemin très dégradé entre la route départementale et le parking : montant : 6662,50 € HT

- Rebouchage des divers trous et nids de poule sur la voirie communale : coût 1420€ HT
- Réparation d'un mur de l'église : lors des travaux de réfection de la toiture de l'église , il est apparu que le mur côté cimetière Pajol était très abîmé un devis de l'entreprise Lietta a été retenu pour un montant de 2770 € HT
- Le devis de l'entreprise Dole pour la création d'une vidange pour les Camping-cars n'a pas été validé, le choix s'est porté sur la rénovation des coffrets électriques sur l'aire de camping-car pour des raisons de sécurité. Des devis seront demandés pour ces travaux.

6/ Questions diverses :

Une demande de l'association des amis du vieux pays de Nozeroy nous est parvenue pour installer une statue de Gilbert Cousin, nous donnons bien entendu notre accord et nous rencontrerons l'association pour choisir ensemble le lieu approprié pour la pose.

La barrière de la décharge vers le stade n'est plus fonctionnelle, après discussion, il semble que les usagers sont disciplinés pour ne pas déposer des déchets non souhaités. Nous allons tester pendant l'été si cette situation se maintient, dans le cas contraire, une nouvelle barrière sera posée. Nous comptons sur le sérieux de chacun car l'absence de clés pour accéder simplifierait les choses.

Mme Binetruy fait un compte rendu de la dernière réunion du SIVOS concernant la réouverture de l'école primaire. Les délégués présents ainsi que les parents d'élèves ont votés pour une réouverture au 2 juin (5 pour, 2 contre, 1 abstention) les raisons invoquées sont multiples : personnel insuffisant, absence de cantine due a la fermeture du collège, risque inconnu du déconfinement du 11 mai.

Les soupiraux de la grande Rue ne sont toujours pas posés, l'entreprise David Max qui devait les poser s'est déditée. Devant la difficulté de trouver une entreprise locale pouvant réaliser ce travail, il a été décidé que la commune achèterait le métal nécessaire et qu'une personne bénévole accompagnée de conseillers municipaux se chargeraient de la découpe et de la pose.

La réouverture du camping se fera prochainement dans l'espoir de voir arriver quelques touristes. Même si nous appréhendons une année difficile , nous espérons que le choix des vacanciers ira vers des petites structures comme la notre. Pour rappel, le chiffre d'affaire de l'année 2019 s'est établi à 9 000 €.

La cérémonie de la fête des mères ne pourra pas se tenir comme à l'accoutumé, néanmoins, le conseil souhaite qu'une attention soit apportée aux mamans de la commune, nous réfléchissons par quelle action.

Séance levée à 22 h 50.

Dominique CHAUVIN

